

Formation à la sécurité des personnels des entreprises extérieures – Niveau 2 – encadrement d'intervenants

Code produit : 3rc2 / Version : v1

ELEMENTS DE CONTEXTE

Formation labellisée France CHIMIE
Validité : 4 ans

FINALITE DE LA FORMATION

- Former et habiller le personnel d'encadrement des entreprises extérieures afin qu'il prenne en compte sa sécurité ainsi que celle de son entourage sur site industriel
- Informer et responsabiliser les personnels d'encadrement présents sur site sur le contexte particulier dans lequel leur entreprise va effectuer son activité de prestations

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Savoir évaluer les risques en permanence
- Savoir gérer son équipe et son chantier, y compris en situation dégradée
- Savoir transmettre les informations à son équipe

PUBLIC CONCERNE

Personnel d'encadrement des opérateurs d'entreprises extérieures intervenant sur site industriel

ET Signataires des documents de travail (autorisation de travail, plan de prévention...) **ayant délégation à représenter l'entreprise extérieure et qui doivent nécessairement maîtriser le français.**

PRE-REQUIS

Maîtrise du français lu, écrit et parlé.

Le stagiaire devra être titulaire **d'un certificat de Niveau 1 ou Niveau 2 en cours de validité.**

MODALITES

Durée : 14 heures soit 2 jours consécutifs

Type : Présentiel

Effectif : 12 personnes maximum

Méthodes et moyens pédagogiques : Formation essentiellement pratique autour d'une étude de cas qui est le fil rouge de la formation – travail en sous-groupe. Apports théoriques.

Validation des acquis : QCM

Sanction de la formation : Attestation de fin de formation, certificat de réalisation.

Validation des acquis lors d'une évaluation certificative réalisée par le formateur, en vue de la délivrance d'un Certificat valable 4 ans conforme au référentiel DT40 révision 8 de France CHIMIE.

Une attestation d'assiduité sera délivrée à chaque participant à l'issue de la formation ainsi qu'une attestation provisoire de réussite si tel est le cas en attendant l'envoi du certificat.

Profil de l'intervenant : Formateur spécialisé dans le domaine, expérimenté et labellisé par France CHIMIE Occitanie.

Se munir obligatoirement d'une photo d'identité pour l'établissement de son certificat.

PROGRAMME

❖ **Tour de table**

❖ **Contexte et enjeux de la sécurité - rappel**

- L'accident du travail et la maladie professionnelle
 - Définitions
 - Statistiques
 - Origines des accidents : non-respect des procédures, manque de communication, précipitations, addictions...
 - Les conséquences humaines, matérielles et économiques, la responsabilité civile
- Le contexte réglementaire
 - Les principes généraux de prévention
 - La réglementation relative à l'intervention d'entreprises extérieures (EE)
 - Articulation avec le document unique, le PPSPS et le plan de prévention
- La responsabilité pénale
 - La responsabilité en fonction des niveaux hiérarchiques
 - La délégation de pouvoirs
 - La jurisprudence
- Les acteurs internes et externes de la sécurité

❖ **Evaluation des risques et identification des mesures de prévention/protection**

A partir d'une étude de cas, les participants apprendront à :

- Etablir un mode opératoire / phasage
- Identifier les risques et les moyens de prévention associés

❖ **Plan de prévention**

A partir de l'étude de cas, les participants apprendront à :

- Identifier les situations de coactivité et les moyens de prévention associés
- Tenir une inspection commune préalable aux travaux
- Rédiger un plan de prévention et les permis associés
- Préparer le chantier (habilitations, matériels, moyens...)
- Mettre en place et vérifier les mesures de prévention et de protection
- Expliquer le plan de prévention, les autorisations de travail et les modes opératoires à son équipe
- Gérer la fin de chantier (conformité à la demande, gestion des déchets, retour d'expérience...)

❖ **Gestion des situations dégradées**

A partir de l'étude de cas, les participants apprendront à :

- Réactivité à tout changement de situation de travail (ex : alerte, non-conformité du matériel, absence de personnel, non-respect du planning, accident...)
- Modification de l'analyse des risques et des documents associés
- Réaction face à l'usage du droit de retrait d'un de ses salariés

❖ **Bilan : Rôle et mission d'un titulaire d'un certificat Niveau 2**

A partir des enseignements de l'étude de cas, définition des rôles et missions du N2

- Savoir identifier les dangers et évaluer les risques en permanence
 - Elaborer des modes opératoires / phasage
 - Identifier des situations de coactivité et les risques engendrés

- Définir les moyens de prévention et de protection associés
 - Gérer son équipe et son chantier (y compris en mode dégradé)
 - Préparer et organiser son chantier (identification des interlocuteurs, inspection commune préalable, rédaction du plan de prévention, autorisations de travail et permis)
 - Vérifier la mise en œuvre des moyens de prévention des EU et EE
 - Gérer la fin de chantier
 - Réagir à tout changement de la situation
 - Transmettre les informations à son équipe
 - Communiquer et expliquer aux intervenants les autorisations, documents de travail et modes opératoires...
 - Être à l'écoute de son équipe, notamment sur la remontée des situations dangereuses
 - Savoir réagir face au droit de retrait devant un danger grave et imminent
- ❖ **Conclusion**
- Importance du rôle d'encadrement du N2 et de son implication dans l'évaluation des risques du chantier
 - Rappeler son devoir d'exemplarité, l'importance du comportement individuel et du savoir-être
 - Règle d'or : « Pas d'autorisation écrite, pas de travail »
- ❖ **Evaluation des connaissances des stagiaires**

LES + ASFO

Nos responsables pédagogiques et intervenants sont des experts reconnus dans leur métier.

Certification AFNOR selon le référentiel ISO 9001.